

Procès-verbal d'une séance extraordinaire, tenue le 21 mai 2020 sous la présidence de monsieur le conseiller Éric Arseneault.

Le conseil de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana siège par vidéoconférence. Sont présents à cette vidéoconférence :

Mme Lucie Crépeault
M. Félix Offroy
M. Sébastien Morand

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière et directrice générale, est également présente par vidéoconférence.

2020-05-77 1. Ouverture de la séance et présences – Avis – Séance à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 27 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers que :

- Le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence ;
- À 10 h 19 que la séance soit ouverte.

Adoptée

2020-05-78 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que présenté.

Séance extraordinaire du conseil municipal
Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
Jedi 21 mai 2020 à 10 h 30
Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présences – Avis séance à huis clos
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Administration
 - 3.1 Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement d'emprunt 245
4. Forêt
 - 4.1 Autorisation de travaux de scarifiage
5. Urbanisme
 - 5.1 Demande d'appui pour l'achat d'une partie d'un lot appartenant au MERN
6. Période de questions sur les sujets inscrits à l'ordre du jour
7. Levée de la séance

Adoptée

3. Administration

3.1 Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement d'emprunt 245

Mention est faite concernant le nouvel arrêté ministériel qui prévoit une nouvelle procédure pour l'enregistrement des personnes habiles à voter. Le conseil attend d'avoir plus d'information avant de prendre une décision à ce sujet.

4. Forêt

2020-05-79 4.1 Autorisation de travaux de scarifiage

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à des travaux de scarifiage;

ATTENDU QUE les travaux sont de moins de 25 000\$, il s'agit d'un contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser les travaux de scarifiage prévus.

Adoptée

5. Urbanisme

2020-05-80 5.1 Demande d'appui pour l'achat d'une partie d'un lot appartenant au MERN

CONSIDÉRANT QUE monsieur Édouard Ménard, copropriétaire de l'immeuble situé au 167, chemin du lac-des-Hauteurs (lot 4 003 607), a déposé à la Municipalité une demande d'appui à son projet ;

CONSIDÉRANT QUE son projet consiste à acquérir, du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), une partie du lot voisin au sien ;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition lui permettrait de régulariser la superficie de son terrain qui est de moins de 4 000 m², de se construire un garage et de construire un chemin d'accès au lot voisin, vis-à-vis son terrain ;

CONSIDÉRANT QUE la demande risque d'enclaver le lot voisin 4 003 609 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Morand et unanimement résolu par les conseillers d'appuyer la demande de monsieur Ménard qui consiste à acquérir 5538 m² auprès du MERN à condition que le lot 4 003 609 conserve un accès à son terrain et que cet accès soit aménagé conformément aux règlements municipaux.

Adoptée

6. Période de questions sur les sujets inscrits à l'ordre du jour

Un conseiller rappelle que les citoyens qui ont des questions à adresser au conseil municipal au sujet de la présente séance peuvent contacter la directrice générale. Celle-ci assurera le suivi des demandes.

Un conseiller questionne la suite de la procédure dans le cadre de l'ouverture du registre pour le règlement 245. La directrice générale informera le conseil dès qu'elle recevra la nouvelle procédure et convoquera une séance extraordinaire si nécessaire.

2020-05-81 7. Levée de la séance

À 10 h 28, il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit levée.

Adoptée

Éric Arseneault, conseiller

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière